



Conseil Communautaire Du 8 juillet 2021 à 19 h 00

COMPTE RENDU AFFICHE LE 13.07.2021

Délibérations transmises en préfecture le 13 juillet 2021

Etaient présents : **Aisy-Sur-Armançon** : M. MURAT Olivier, **Ancy-Le-Franc** : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, **Ancy-Le-Libre** : Mme HUGEROT Maryvonne, **Argenteuil** : M. TRONEL Michel, **Argenteuil-Sur-Armançon** : M. MUNIER Patrice, **Arthonnay** : M. LEONARD Jean-Claude, **Baon** : M. CHARREAU Philippe, **Chassignelles** : Mme JERUSALEM Anne, **Cheney** : M. CALONNE Marc, **Collan** : Mme GIBIER Pierrette, **Cruzy-Le-Châtel** : M. BRIGAND Jean-Pierre, **Cry-Sur-Armançon** : M. DE PINHO José, **Dannemoine** : M. KLOËTZLEN Eric, **Epineuil** : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, **Flogny La Chapelle** : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, **Fulvy** : M. HERBERT Robert, **Gigny** : M. REMY Georges, **Gland** : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, **Jully** : M. FLEURY François, **Junay** : M. PROT Dominique, **Lézennes** : M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, **Mélieux** : M. BOUCHARD Michel, **Molosmes** : M. BUSSY Dominique, **Nuits-Sur-Armançon** : M. GONON Jean-Louis, **Perrigny-Sur-Armançon** : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, **Pimelles** : M. RETIF Adrien, **Quincerot** : M. BETHOUART Serge, **Ravières** : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, **Roffey** : M. GAUTHERON Rémi, **Rugny** : M. NEVEUX Jacky, **Saint-Martin-Sur-Armançon** : M. LEMAIRE Benjamin, **Sennevoy-Le-Haut** : M. MARONNAT Jean-Louis, **Serrigny** : Mme THOMAS Nadine, **Stigny** : Mme DOLLIER Anne, **Tanlay** : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, **Thorey** : M. NICOLLE Régis, **Tissey** : M. SABOURIN Sébastien, **Tonnerre** : Mme BAILICHE Bahya, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, **Tronchoy** : M. DEZELLUS Emmanuel, **Vézannes** : M. LHOMME Régis, **Vézennes** : Mme BORGHI Micheline, **Villiers-Les-Hauts** : M. BERCIER Jacques, **Villon** : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, **Vireaux** : M. PONSARD José, **Viviers** : Mme JOUSSEAU Catherine, **Yrouerre** : M. ZANIN Alain.

Excusés avant donné pouvoir : **Ancy-Le-Franc** : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), **Bernouil** : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à Mme GIBIER Pierrette), **Dyé** : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), **Flogny La Chapelle** : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), **Pacy-Sur-Armançon** : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice), **Sambourg** : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), **Tonnerre** : Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

Absents excusés : **Sennevoy-Le-Bas** : M. VARAILLES Dominique, **Tonnerre** : Mme AGUILAR Dominique.

Absente non excusée : **Trichey** : Mme GRIFFON Delphine.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Nadine

Date de convocation : 2 juillet 2021

En début de séance, Monsieur CAILLIET Jean-Bernard était absent.

- **Délibération n° 63-2021 : Administration générale** – Désignations - *Désignation de représentants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon – Modification de la délibération n° 57 2021*

Vu la délibération n° 57-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 3 septembre 2020 portant désignation des représentants au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),

Vu la délibération n° 06 04 06 2021 du conseil municipal de la mairie de VIVIERS en date du 4 juin 2021 portant nomination de Monsieur Arnould LEFEBURE en qualité de délégué au SMBVA suite à l'installation du nouveau conseil municipal en avril 2021,

Il convient de modifier l'annexe de la délibération n° 57-2020 susvisée listant les représentants aux collèges GEMAPI et ANIMATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE d'intégrer, dans l'annexe de la délibération n° 57-2020, Monsieur Arnould LEFEBURE, en lieu de place de Monsieur Virgile PORTIER, pour la commune de VIVIERS,

DIT que les autres termes de la délibération n° 57-2020 et les autres représentants figurant sur l'annexe restent inchangés.

• Délibération n° 64-2021 : Finances – Décisions modificatives – Budget Principal – DM n° 2

Vu les budgets primitifs approuvés lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 25 mars 2021,

Considérant l'avenant 1 (délibération n° 34-2021) et l'avenant 2 (délibération n° 49-2021) signés avec le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Fond Régional des Territoires (FRT),

Considérant que la CCLTB verse des subventions dont le financement a été octroyé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (délégation de crédit) et que dans ce cadre il s'agit donc d'opération sous mandat,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget général de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
65/65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Régions	1 616,00 € (1)
Total		1 616,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
4581/458101	Opérations sous mandat	53 322,00 € (1)
204/204123	Subvention d'équipement aux organismes publics - Régions	16 158,00 € (1)
204/20422	Subvention d'équipement Bâtiments et installations	- 16 158,00 € (2)
Total		53 322,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
4582/458201	Opérations sous mandat	53 322,00 € (1)
Total		53 322,00 €

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

• **Délibération n° 65-2021 : Ressources Humaines – Personnel communautaire – Modifications et création de postes**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Considérant l'avis favorable du Comité Technique de la CCLTB en date du 23 juin 2021,

Madame la présidente propose :

1) De supprimer les postes suivants :

Direction des ressources humaines : entretien des locaux

Suppression : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, remplacement par grade inférieur à compter du 30/08/2021

Pôle « Services à la population » : Enfance, jeunesse et sports

Suppression : 01/05/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 17,5/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, redéploiement en interne d'un agent pour assurer les missions sur le secteur Dannemoine « Les p'tits Loups »

Suppression : 01/07/2021
Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Mobilité externe de l'agent, remplacement via mobilité interne

Suppression : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Départ en retraite, remplacement par grade inférieur à compter du 30/08/2021

Culture

Suppression : 01/05/2021
Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe Catégorie : B Temps de travail : 20/20 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Nomination intervenue sur autre grade à l'issue de la fin de la période de stage

2) De créer les postes suivants :

Direction des ressources humaines : entretien des locaux **et**
Pôle Services à la population : ALSH et scolaire

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 3
Motif : Création suite à 3 départs en retraite à compter du 01/09/2021 de 2 agents titulaires et d'1 agent en contrat aidé

Pôle Services à la population : ALSH et scolaire

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Agent de droit privé en fin de contrat et réorganisation du service Planet'Jeunes

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Non renouvellement contrat de droit privé ALSH à l'initiative de l'agent /Tom Pouce et Compagnie

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Mobilité Interne/ animateur sportif

Création : 30/08/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Création d'un service périscolaire matin et soir à compter de la rentrée 2021-2022 + animateur permanent extrascolaire à Lézinnes

Création : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi / Secteur Ancy le Franc

Création : 02/09/2021
Grade : Adjoint territorial d'animation Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi /Secteur Epineuil « Les P'tits Loups »

Création : 01/10/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 20/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi /Secteur Commissey « Tom Pouce et Compagnie »

Culture

Création : 01/08/2021
Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale/Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe Catégorie : A/B Temps de travail : 16/20 ^{ème} /20/20 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Recrutement d'un Directeur/trice du Conservatoire de Musique et de Danse

Pôle développement économique et environnement : développement durable

Création : 01/08/2021
Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Réorganisation du service, suite à une mobilité externe

Création : 01/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi

Création : 02/09/2021
Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Fin de contrat aidé, pérennisation de l'emploi

3) De modifier les postes suivants :

Pôle services à la population : services à la personne

Création : 01/09/2021	Suppression au 01/09/2021
Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1	Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Agent ayant satisfait à l'examen professionnel	

Culture

Création : 01/09/2021	Suppression au 01/09/2021
Grade : Assistant d'enseignement artistique Catégorie : B Temps de travail : 10,25/35 ^{ème} Nombre de poste : 1	Grade : Assistant d'enseignement artistique Catégorie : B Temps de travail : 7,5/35 ^{ème} Nombre de poste : 1
Motif : Re-définition du besoin	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	0	contre
	17	abstentions

ADOpte l'ensemble des propositions ci-dessus,

Autorise Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile et nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Sortie de Monsieur LEMAIRE Benjamin (soit 1 votant en moins).

- **Délibération n° 66-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire – Fonds de soutien régional – Fonds Régional des Territoires (FRT) – Phase 2 – Subventions BIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 66-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 3 septembre 2020 relative à la mise en œuvre du Fonds Régional des Territoires (FRT),

Vu le règlement d'attribution adopté lors du conseil communautaire du 25 mars 2021 et ses modalités de financement,

Vu la convention signée avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BFC) indiquant que la CCLTB octroyait les subventions du FRT au profit des entreprises de 0 à 9 salariés conformément au règlement voté le 25 mars 2021,

Vu l'avenant n° 2 adopté lors du conseil communautaire du 27 mai 2021 et ses modalités de financement,

Vu les dossiers présentés par les entreprises,

Considérant l'avis du comité d'attribution du 10 juin 2021 et de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » du 16 juin 2021,

Considérant l'intérêt à accompagner ces entreprises dans leur programme d'investissement pour contribuer à l'attractivité du territoire,

Considérant que 5 dossiers répondent aux critères d'attribution du FRT, soit :

Montant Total des projets	Montant total des aides sollicitées	Proposition intervention	Taux d'intervention moyen
45 573,25 €	13 640,00 €	12 300,00 €	27 %

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'octroyer les subventions au titre du Fonds Régional des Territoires suivant les éléments de l'annexe jointe,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Retour de Monsieur LEMAIRE Benjamin (soit 1 votant en plus).

• **Délibération n° 67-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire – Aménagement numérique / Internet Haut-Débit hertzien – Tarifs particuliers – écoles & entreprises**

Vu les délibérations n° 68-2016, 108-2016, 49-2017, 65-2017, 102-2017, 138-2018 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant la proposition de la société WEACCESS GROUP de :

- définir une nouvelle grille tarifaire tenant compte des évolutions technologiques portant le débit de l'offre « particuliers » de 20/04 Mbs à 30/05 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et à 30/20 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023,
- simplifier l'offre « entreprises »,

Considérant que les évolutions technologiques sont conditionnées au raccordement de pylônes de téléphonie dans le cadre du déploiement du FFTH,

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » du 16 juin 2021 sur les gammes tarifaires proposées,

Madame la présidente présente la tarification « particuliers » jusqu'à 30/05 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à 30/20 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Abonnements et locations	WEACCESS TARIFS TTC 1^{er} janvier 2022	WEACCESS TARIFS HT 1^{er} janvier 2022
ABONNEMENT INTERNET SEUL	19,90 €	16,59 €
SERVICE TELEPHONIE VOIP (accès illimité service fixe)	2,99 €	2,49 €

Abonnements et locations (suite)	WEACCESS TARIFS TTC 1^{er} janvier 2022	WEACCESS TARIFS HT 1^{er} janvier 2022
SERVICE TELEPHONIE VOIP (accès illimité service fixe & mobile)	6,99 €	5,83 €
SERVICE TV	3,00 €	2,50 €
COUT MENSUEL INTERNET + FIXE&MOBILE + TV	29,89 €	24,91 €

REDEVANCE AU PROFIT CCLTB
2 € HT/abonné

Madame la présidente présente la tarification « entreprises » jusqu'à 30/15 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à 30/30 Mbs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Abonnements et locations	INFOSAT TELECOM TARIFS HT 01 01 2022
ABONNEMENT INTERNET SEUL	25,00 €
SERVICE TELEPHONIE VOIP par poste (accès illimité service fixe & mobile) & Fonction standard	14,90 €
COUT MENSUEL INTERNET + FIXE&MOBILE	39,90 €

REDEVANCE AU PROFIT CCLTB
2 € HT/abonné

Madame la présidente rappelle que ces tarifs « entreprises » s'appliqueront à l'issue de l'ouverture de nouvelles sorties de fibre sur le territoire portant de 3 à 7 puits sources et de 400/400 Mbs à 1 000/1 000 Mbs le volume distribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE les nouvelles grilles tarifaires,

AUTORISE Madame la présidente à signer tout acte ou prendre toute disposition utile à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur CAILLIET Jean-Bernard (soit 1 votant en plus).

- **Délibération n° 68-2021 : Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire –**
Demande de dérogation au repos dominical – *Nouvelle délibération en lien avec la crise sanitaire*

Par courriels les 10 et 14 juin 2021, la préfecture indique que l'Alliance du Commerce et le Conseil du Commerce de France sollicitent une dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches du mois de juillet 2021, pour faire face aux difficultés économiques et pour et écouler leurs stocks d'inventus particulièrement élevés.

Vu les dispositions de l'article L.3132-21 du code du travail,

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

EMET un avis favorable aux demandes de dérogation du repos dominical pour les dimanches du mois de juillet 2021 pour faire face aux difficultés économiques en raison de la crise sanitaire et écouler leurs stocks d'inventus particulièrement élevés,

DIT que cet avis sera également valable jusqu'à la fin de l'année 2021 pour toutes les dates accordées par le préfet de l'Yonne pour répondre aux demandes de toutes les organisations professionnelles pour ces mêmes motifs et tout autre motif en lien avec la crise sanitaire,

DIT que la présente délibération sera transmise à la préfecture de l'Yonne.

La délibération portant sur la modification simplifiée du PLU de TONNERRE a été retirée de l'ordre du jour initial et sera reportée à un prochain conseil communautaire.

• **Délibération n° 69-2021 : Environnement, Développement durable** – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – *Rapport activité 2019*

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La communauté de communes n'ayant pas approuvé son rapport 2019, il est proposé de l'approuver.

Considérant l'avis favorable de la commission environnement du 28 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	1	contre
	5	abstentions

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service du Service Public pour l'Elimination des Déchets pour l'année 2019,

AUTORISE Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération.

• **Délibération n° 70-2021 : Environnement, Développement durable** – Service Public pour Elimination des Déchets (SPED) – *Convention reprise consommables d'impression d'usagés*

La présidente rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 37-2021 du 25 mars 2021, le conseil Vu la délibération du 22 février 2005 de la Communauté de Communes du Tonnerrois (CCT) et la convention de récupération des consommables informatiques avec la société Collector,

Vu la reprise de l'activité de collecte des consommables d'impression usagés (cartouches et toners) de la société Collector dans les déchèteries par la société Printerrea, suite à un acte de cession signé les 23 février 2021 et 4 mars 2021,

Considérant que la société Printerrea est une entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression, agréée par Ecosystem, adhérente à SCRELEC, et autorisée par la préfecture pour assurer l'activité de négoce et courtage de déchets,

Madame la présidente propose de signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés sur les déchèteries de la CCLTB. Ce contrat permet la collecte et le traitement gratuit.

Les cartouches sont rémunérées par Printerrea sur la base du tarif de rachat en vigueur à la date de la réception chez Printerrea des consommables usagés (cf. contrat).

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer le contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés avec la société Printerrea,

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer tout acte se référant à cette délibération.

• Délibération n° 71-2021 : Culture et Sports – Conservatoire – Modification de tarifs en lien avec la crise sanitaire – 3ème trimestre 2020-2021

Vu la délibération n° 55-2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 29 juin 2015 concernant la grille tarifaire du conservatoire intercommunal,

Vu la délibération n° 108-2020 relatif aux tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2020,

Considérant les périodes de confinement (du 3 avril 2021 au 2 mai 2021) et de déconfinement (en plusieurs étapes à compter du 3 mai 2021) qui ont nécessité une mise en place adaptée pour tous les cours d'instruments, de danse, de formation musicale, des pratiques collectives, des orchestres et chorales,

Considérant l'absence de professeur de clavier depuis le 2 novembre 2020,

Considérant les conséquences sur le fonctionnement de l'offre d'enseignement au conservatoire du fait de la crise sanitaire,

Madame la présidente propose :

- Une exonération totale des frais d'inscription pour le 3^{ème} trimestre sur les cours de clavier aux élèves adultes et l'atelier vocal adulte,
- Une exonération de 70 % pour toutes les pratiques collectives,

Une exonération de 15 % pour tous les autres cours d'instruments, de formation musicale ou de danse, adulte ou enfant, ADI, jardin, éveil et clavier enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTE les exonérations susmentionnées pour le 3^{ème} trimestre 2021,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'application de la présente délibération,

DIT que ces tarifs sont applicables exclusivement pour la période indiquée.

• **Délibération n° 72-2021 : Culture et Sports – Conservatoire – Modification de la grille tarifaire à compter du 1er septembre 2021**

Vu la délibération n° 55-2015 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 29 juin 2015 concernant la grille tarifaire du conservatoire intercommunal de musique et de danse,

Vu la délibération n° 148-2018 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 18 décembre 2018 et relative aux tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2018,

Vu la délibération n° 89-2019 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 24 septembre 2019 précisant que les tarifs restent applicables en l'absence d'une nouvelle délibération,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture et Sports » du 22 juin 2021,

Considérant qu'il convient de modifier uniquement les tarifs de location d'instruments pour favoriser la location des instruments auprès des nouveaux élèves et pour inviter les familles à acquérir leurs propres instruments par la suite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCÉPTE les tarifs tels que présentés en annexe,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toute disposition utile pour assurer l'application de la présente délibération,

DIT que ces tarifs restent applicables en l'absence de toute nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

• **Délibération n° 73-2021 : Culture et Sports – Raid Armançon Découverte (RAD) – Convention de mandat**

La présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) organise, le 3^{ème} week-end de septembre de chaque année, le Raid Armançon Découverte (RAD).

Cette manifestation sportive regroupe 4 épreuves sur 2 jours et attire plus de 600 participants.

Afin de répondre aux demandes des participants et de moderniser les procédures d'inscription, il a été décidé par la commission « Culture et Sports » du 27 janvier 2021, que les inscriptions soient gérées via une plateforme rattachée au site Internet <https://www.le-sportif.com/> (SARL STUDIODEV).

Pour que ce tiers puisse encaisser des recettes au nom de la collectivité, il convient de signer une convention de mandat à compter du 9 juillet 2021. La rémunération appliquée par le prestataire sera la suivante :

Tarifs (droits inscription)	Frais Organisateur
10-20 € (<=)	0,80 € + 4 %
> 20 €	0,80 € + 5 %

Il est précisé que la rémunération sera :

- Appliquée sur les tarifs de la délibération n° 60-2018 du conseil communautaire de la CCLTB du 29 mai 2018 (excepté pour l'épreuve « Rando Raid » qui ne nécessite pas d'inscription préalable et dont la participation financière se fait sur place le jour de l'épreuve),
- Défalquée directement du montant versé à la CCLTB après la manifestation.

Sur proposition de la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant, à signer la convention de mandat avec la SARL STUDIODEV,

AUTORISE Madame la présidente, ou son représentant, à signer tout autre document se référant à la présente délibération.